

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 10 mars 2017 à 20h

Date de la convocation : 3 mars 2017

**Présents** : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE  
**Secrétaire de séance** : Bernard MALBRUNOT

## Vote des comptes gestion et administratif commune 2016 :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	196 609,93 €	229 616,57 €	
Excédent reporté de 2015		10 853,47 €	
<b>TOTAL</b>	<b>196 609,93 €</b>	<b>240 470,04 €</b>	<b>43 860,11 €</b>
INVESTISSEMENT	46 849,01 €	85 778,01 €	
Déficit reporté de 2015	38 924,85 €		
<b>TOTAL</b>	<b>85 773,86 €</b>	<b>85 778,01 €</b>	<b>4,15 €</b>
Restes à réaliser de 2016	7 260,00 €	9 840,00 €	

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

-Résultat de fonctionnement au 31/12/2016 : **EXCEDENT : 43 860,11 €**

-Résultat d'investissement reporté (001) : **EXCEDENT : 4,15 €**

## Vote des comptes gestion et administratif assainissement 2016 :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	5 557,93 €	5 893,64 €	
Excédent reporté de 2015		2 422,96 €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 557,93 €</b>	<b>8 316,60 €</b>	<b>2 758,67 €</b>
INVESTISSEMENT	43 967,99 €	39 304,95 €	
Déficit reporté de 2015	4 096,62 €		
<b>TOTAL</b>	<b>48 064,61 €</b>	<b>39 304,95 €</b>	<b>-8 759,66 €</b>
Restes à réaliser de 2016	8 186,60 €	24 342,00 €	

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

-Résultat de fonctionnement au 31/12/2016 : **EXCEDENT : 2 758,67 €**

-Résultat d'investissement reporté (001) : **DEFICIT : 8 759,66 €**

**Vote des taux d'imposition 2017** : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1,69 %) :

- taxe habitation : 8,51 % (8,37 % voté en 2015)
- taxe foncier bâti : 8,93 % (8,78 % voté en 2015)
- taxe foncier non bâti : 27,91 % (27,44 % voté en 2015)

**Eclairage de la place du Champ de Foire** : Monsieur le Maire a demandé un devis auprès du SDE03 d'un éclairage plus puissant sur la place du Champ de Foire pour le parking du futur Bar/Restaurant. Le devis s'élève à 517 €. Il a été également demandé l'installation d'une prise pour un décor, montant 221 €. Le Conseil Municipal accepte ces devis et charge Monsieur le Maire à passer commande.

### **Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre**

**et Loire** : La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la Communauté de Communes ou la Communauté d'Agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;

- décide d'approuver l'opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

### **Participation de la commune de Loddes aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2016** :

Trois enfants de Loddes ont fréquenté l'école de Montaiguët-en-Forez en 2016. Monsieur le Maire précise que les frais de fonctionnement de l'école (chauffage, eau, électricité, téléphone, internet, fournitures scolaires, personnel ATSEM) sont calculés au prorata du nombre d'enfants présents dans l'année et en fonction de la section fréquentée. La participation 2016 de Loddes pour trois enfants s'élève à 1 082,94 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir la facture pour la commune de Loddes.

**Travaux d'évacuation des eaux pluviales "Chez Paillet"** : Un riverain de "Chez Paillet" a l'accord du SIVOM pour installer une micro-station d'assainissement. Par contre, l'eau s'évacuant de cette micro-station doit s'écouler dans le fossé communal. Il a été décidé avec le riverain :

- la commune prend en charge la fourniture pour l'évacuation : tuyaux et regard : 388 €HT
- le riverain se charge de faire la tranchée

**Demande de subvention** : Fondation du Patrimoine : 55 €- MFR Escurolles : 30 €

**Information sur la succession de Mme DEAT (Rue Sainte Anne)** : Le notaire, chargé de la succession de Mme DEAT, a été informé du risque de chutes de tuiles et de l'envahissement de la végétation sur la voie publique. Si rien n'est fait, la commune sera obligée de prendre un arrêté de mise en péril.

**Route communale au lieu-dit "Les Cerisiers"** : Après constatation de l'état de la route communale au lieu-dit "Les Cerisiers" par les adjoints, il est décidé d'envoyer un courrier en recommandé aux propriétaires leur demandant de remettre rapidement cette route en état de propreté.

**Elections présidentielles** : Le bureau de vote seront ouverts les 23 avril et 7 mai de 8h à 19h.

**Ouverture de la pêche** : samedi 25 mars 2017

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers